



N° 20/2020 DMP/00/ONMPS

Rabat, Le 27-03-2020

/A

**Monsieur le Président
du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants et Répartiteurs**

Objet : Retard dans la livraison des produits pharmaceutiques – Covid19.

Il nous a été donné de constater que les Etablissements relevant du Ministère de la Santé y compris les Centres Hospitaliers Universitaires trouvent des difficultés à s'approvisionner en médicaments malgré la notification des marchés aux Etablissements Pharmaceutiques Industriels attributaires.

A cet effet, et vu la période de la pandémie actuelle, j'ai l'honneur de vous demander conformément aux dispositions du circulaire n° 75 DMP / 00 du 18 Mars 2020 de bien vouloir inciter les pharmaciens responsables des Etablissements Pharmaceutiques Industriels à honorer leurs engagements vis-à-vis des marchés publics pour pallier à cette situation préjudiciable en termes de santé publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de la Santé
Direction du Médicament et de la Pharmacie
Pr. Boukhira MEDDAH
Chef de la Division du Laboratoire National
de Contrôle des Médicaments
Directeur du Médicament et de la Pharmacie PI

Ampliation :

- Association Marocaine de l'Industrie Pharmaceutique ;
- Association Marocaine du Médicament Générique ;
- Les Entreprises du Médicament au Maroc.

